

COMPTE RENDU

DECVP 2020-001(R. CHARBONNIER) : **Eaux usées – Assainissement Non Collectif – Attribution d’une subvention d’aide à la réhabilitation à Monsieur LIVET.** Il a été attribué une subvention d’un montant de 3 558.50€.

DECVP 2020-002 (R. CHARBONNIER) : **Mission de relevés topographiques pour les communes de Saintr Brevin les Pins, Corsept et Saint Père en Retz.** Le Marché a été attribué à GEOMATECH pour un montant de 28 005,00 € HT, soit 33 606,00 € TTC.

DECVP 2020-003 (S. GAUTREAU) : **Programme d’Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux en Pays de Retz » - Attribution d’une subvention à Monsieur BOUTOUHA.** Il a été attribué une subvention d’un montant de 500 €.

DECVP 2020-004 (S. GAUTREAU) : **Programme d’Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux en Pays de Retz » - Attribution d’une subvention à madame CASSIN AMIOT.** Il a été attribué une subvention d’un montant de 500 €.

DECVP 2020-005 (S. GAUTREAU) : **Programme d’Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux en Pays de Retz » - Attribution d’une subvention à Monsieur LATINIER.** Il a été attribué une subvention d’un montant de 500 €.

DECVP 2020-006 (S. GAUTREAU) : **Programme d’Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux en Pays de Retz » - Attribution d’une subvention à Monsieur LERAY.** Il a été attribué une subvention d’un montant de 500 €.

DECVP 2020-007 (S. GAUTREAU) : **Programme d’Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux en Pays de Retz » - Attribution d’une subvention à Monsieur RONCIER.** Il a été attribué une subvention d’un montant de 500 €.

DECVP 2020-011 (P. BENBELKACEM) : **Modification de règlement intérieur des accueils périscolaires de Saint-Brevin-les-Pins, Saint Viaud et Frossay.** Ce règlement a pour objet de préciser les conditions d’accueil et d’encadrement des enfants scolarisés de la Petite Section au CM2 avant et après la classe, pour répondre aux besoins des parents non disponibles aux horaires d’ouverture et de fermeture des établissements scolaires.

Les enfants scolarisés en Pré Petite Section pourront être accueillis dans le mois d’anniversaire de leurs 3 ans.

La gestion administrative et le fonctionnement sont assurés par la Communauté de Communes du Sud Estuaire.

DECVP 2020-012 (R. CHARBONNIER) : **Eaux usées – Assainissement Non Collectif – Attribution d’une subvention d’aide à la réhabilitation à Mr VAN DEN BERG et MOREAU.** Le montant de la subvention s’élève à 6 506.23€.

DECVP 2020-013 (R. CHARBONNIER) : **Renouvellement du contrat de services avec la société Axyomes pour la gestion des Activités Sportives du Centre Nautique Brevinois.** Un nouveau contrat est conclu pour une durée d’un an reconductible à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un montant annuel de 1 140.00 € HT.

DECVP 2020-014 (R. CHARBONNIER) **Renouvellement des contrats de maintenance et Infogérance avec la société ODIWI pour la commune de Frossay.** Les deux contrats sont conclus pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} mars 2020 puis reconductible chaque année par période de 12 mois. Les montants et les sites concernés sont les suivants : Mairie Espace Culturel pour un montant annuel de 825.00 € HT et Ecole A. Maneyrol pour un montant annuel de 2 750.00 € HT.

DECVP 2020-015 (R. CHARBONNIER) : **Renouvellement du contrat de maintenance du matériel de la médiathèque de Paimboeuf avec la société JVS MAIRISTEM.** Un nouveau contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2020 reconductible chaque année sans dépasser 5 ans. Le montant annuel est de 316.34 € HT.

DECVP 2020-016 (N. MELLERIN) : **Clôture de la régie de recettes prolongée pour le Pôle Eco Touristique et Sportif de Frossay dénommé Quai Vert.** La gestion du Quai Vert ayant été confiée à un prestataire, il est mis fin à la régie de recettes prolongée pour le Pôle Eco Touristique et Sportif de Frossay dénommé Quai Vert au 31 décembre 2019. Les fonctions de Monsieur Thierry CALAIS, régisseur titulaire et de Monsieur Patrice CALAIS, mandataire suppléant telles que prévues à l’arrêté N° 2019-155, prennent fin à cette date.

DECVP 2020-017 (Y. MOREZ) : **Recours de la Société Les Goélands préemption hôpital de Paimboeuf désignation d’un avocat.** Le cabinet d’avocats CORNET-VINCENT-SEGUREL est désigné afin de défendre les intérêts de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire dans cette affaire. Les honoraires sont estimés à

900 € HT pour l'instance en référé suspension. Les prestations supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires seront facturées au taux horaire moyen de 170 € HT (entre 150 € HT et 220 € HT selon l'avocat intervenant).

DECVP 2020-018 (P. BENBELKACEM) : Convention régissant l'attribution de la subvention relative au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) – GUIPA/CLIC de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire. Le montant de la subvention s'élève à 12 000 € pour l'exercice de missions et objectifs confiés par la CARSAT au service GUIPA/CLIC.

DECVP 2020-019 (R. CHARBONNIER) : Travaux sur le réseau d'eau froide et la surchauffe de l'ASLH de Saint-Viaud. Le marché a été attribué à SITHS – 16 rue des Coquelicots 44840 LES SORINIERES pour un montant de 35.000,00 € HT, soit 42.000,00 € TTC.

DECVP 2020-020 (R. CHARBONNIER) : Contrat de droit d'usage du service transferts sécurisés avec la société ATLINE SERVICES. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 soit jusqu'au 31 décembre 2022. Le montant se décompose selon le tableau suivant :

	2020	2021	2022
Abonnement Sud-Estuaire	1 671,00 € HT	1 705,00 € HT	1 756,00 € HT
Abonnement Commune St-Brevin (Reste 4 mois à facturer sur 2020)	301,00 € HT	903,00 € HT	930,00 € HT

DECVP 2020-021 (R. CHARBONNIER) : Location – maintenance d'un système d'impression à chaud haut volume noir et blanc et d'une plieuse. Le marché concernant la location – maintenance d'un système d'impression à chaud haut volume noir et blanc et d'une plieuse pour une durée de 21 trimestres est attribué à KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS CENTRE LOIRE SAS pour un montant de :

- Location de la solution d'impression pour 21 trimestres : 33 172,39 € HT
- Location de la plieuse pour 21 trimestres : 5 077,24 € HT
- Maintenance de la plieuse : 2 625,00 € HT
- Coût copie A4 : 0,0024 € HT
- Coût copie A3 : 0,0024 € HT

DECVP 2020-022 (R. CHARBONNIER) : Contrats de maintenance avec la société LOGITUD SOLUTIONS pour le service police municipale. Deux contrats sont conclus avec la société LOGITUD SOLUTIONS pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020 renouvelable pour une période d'un an, deux fois maximum soit jusqu'au 31 décembre 2022 :

- Contrats de maintenance du logiciel GVe : Géo Verbalisation Electronique pour un montant annuel de 297,00 € HT
- Contrats de maintenance du logiciel MUNICIPOLE : Gestion de la Police Municipale pour un montant annuel de 448,50 € HT

DECP 2020-023 (R. CHARBONNIER) : Eaux usées – Assainissement Non Collectif – Attribution d'une subvention d'aide à la réhabilitation pour Monsieur MABILEAU et Mme ARNOULT DELACOUR. Le montant de la subvention s'élève à la somme de 4734,95 €.

DECVP 2020-024 (R. CHARBONNIER) : Contrats de maintenance avec la Société Générale de bureautique pour les copieurs des écoles Paul fort et François Dallet. Il est décidé de renouveler les deux contrats de maintenance des copieurs des écoles Paul Fort et François Dallet avec la société GENERALE DE BUREAUTIQUE. Les contrats sont conclus pour une durée d'un an à compter du 19 février 2020. Le coût est de 0.0105 € HT par copie noire et blanc.

DECVP 2020-025 (R. CHARBONNIER) : Fourniture de périphériques d'impression (acquisition ou location) avec contrat de maintenance et outils de consolidation des statistiques d'utilisation - Marché subséquent n°7. Le 7^{ème} marché subséquent de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire prévoit l'acquisition d'un copieur RICOH MP 3055ASP Neuf multifonction noir A3 pour un montant de 2 440,00 € HT pour l'Ecole de la Pierre Attelée de Saint-Brevin-les-Pins.

DECVP 2020-026 (R. CHARBONNIER) : Fourniture de périphériques d'impression (acquisition ou location) avec contrat de maintenance et outils de consolidation des statistiques d'utilisation - Marche subséquent n°8. Le 8^{ème} marché subséquent de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire prévoit l'acquisition d'un copieur RICOH IM C5500 Neuf multifonction couleur A3 pour un montant de 5 111,00 € HT pour le service de l'Urbanisme situé à Saint-Brevin-les-Pins.

DECVP 2020-027 (R. CHARBONNIER) : Renouvellement du contrat de gestion des emprunts avec la société TAELYS. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 7 février 2020 pour un montant annuel de 7 040,00 € HT.